

Proposition du Conseil administratif du 17 mars 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 150 000 francs destiné à remettre aux normes l'équipement (engins, matériels et casiers) de plusieurs salles de gymnastique des écoles de la Ville de Genève.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

La présente demande de crédit est destinée à l'achat d'équipements, d'engins et de matériel de jeux pour 44 salles de gymnastique, ainsi que l'acquisition ou la rénovation de casiers de rangement dans 29 salles de gymnastique des écoles de la Ville de Genève.

Elle servira également au marquage des sols de 29 salles d'éducation physique de la Ville de Genève afin de permettre l'enseignement des différentes disciplines sportives, y compris des nouvelles, selon les normes en vigueur.

Contexte et historique

Le 5 juin 2002, le Conseil municipal a voté la proposition PR-211 d'un montant de 280 000 francs destinée à la mise à niveau de l'équipement en matériel de gymnastique de diverses salles d'éducation physique des écoles de la Ville de Genève.

Depuis, aucun nouveau crédit n'a été porté à l'aménagement et à l'entretien des salles de gymnastique. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a entretenu le matériel des salles de gymnastique sur son budget courant.

Cependant, dans un grand nombre de salles de gymnastique des écoles de la Ville, les équipements arrivent en fin de vie et doivent être remplacés, afin d'assurer pleinement la sécurité et les besoins des utilisateurs et des utilisatrices.

De plus, au regard de l'évolution de l'enseignement de l'éducation physique et des besoins des utilisateurs, notamment avec l'apparition de nouvelles disciplines sportives, il convient de mettre à niveau le marquage au sol des salles de gymnastique.

Enfin, cette demande de crédit permettra, grâce à la mise en place et/ou la rénovation de casiers de rangement, de garantir une organisation claire entre les divers utilisateurs et ainsi développer la polyvalence des salles de gymnastique des écoles. Rappelons qu'en dehors des horaires scolaires et parascolaires, des sociétés sportives dispensent également des cours aux enfants.

Réponse aux demandes du Conseil municipal

En date du 28 juin 2011, MM. Christian Zaugg et Olivier Baud déposaient la motion M-976 intitulée «Remise en état des équipements sportifs dans les écoles». Cette motion a été acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 10 février 2016.

Le 11 mai 2016, le Conseil administratif a répondu au Conseil municipal qu'il déposerait la présente dans les mois suivant sa réponse, pour un délai de réalisation en 2017.

Exposé des motifs

Obligations légales et de sécurité

La loi sur l'instruction publique (LIP) en son article 8, alinéa 2, stipule:

«Les communes fournissent les bâtiments, les terrains accessoires et le mobilier nécessaires à l'enseignement régulier et spécialisé, y compris celui de l'éducation physique et du sport, pour tous les élèves du degré primaire.»

Le Règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux de l'enseignement primaire régulier et spécialisé en son article 5, alinéa 5, stipule:

«Les communes fournissent, entretiennent et, le cas échéant, adaptent les installations scolaires et les équipements scolaires nécessaires à l'enseignement régulier et spécialisé, à l'administration de l'école et à l'organisation de l'accueil parascolaire. Enfin, la conciergerie, les travaux de nettoyage, le chauffage, l'alimentation et l'évacuation des fluides, l'éclairage et la téléphonie des écoles sont également à la charge des communes dans lesquelles se trouvent ces écoles.»

Ainsi, dans le cadre de son activité, la Ville de Genève, plus particulièrement le Service des écoles et institutions pour l'enfance, a l'obligation d'équiper les salles de gymnastique en matériel nécessaire à l'enseignement de l'éducation physique et d'assurer la sécurité de l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices des salles d'éducation physique, en mettant à disposition le matériel de gymnastique adéquat.

Occupation des salles de gymnastique

Le Service des écoles gère 48 salles de gymnastique sises dans les établissements scolaires de la Ville de Genève, lesquels sont fréquentés par plus de 12 400 élèves âgés de 4 à 12 ans.

Pendant le temps parascolaire, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) organise dans les salles d'éducation physique des

activités nécessitant du matériel de gymnastique et des casiers permettant le rangement de petits matériels.

Le week-end et durant les vacances scolaires, ces locaux sont mis à la disposition d'associations sportives à but non lucratif, ainsi qu'à des groupements sportifs seniors et juniors. Ils servent à l'organisation de compétitions et aux entraînements des jeunes du quartier.

Avec le développement de ces activités, le constat du manque ou de la vétusté des rangements, permettant une organisation facilitée entre tous les utilisateurs et utilisatrices, a été relevé. De plus, il est à noter que le Service des écoles est garant du respect des normes AEAI, en particulier de l'enlèvement des charges thermiques dans les voies d'évacuation. La mise en place de ces casiers dans les espaces de distribution permettra de répondre à la nécessité de rangement dans le respect des Directives sur les voies d'évacuation et de sauvetage.

Entretien et nouveaux besoins

Le Service des écoles assure l'entretien du matériel de gymnastique sur son budget de fonctionnement qui se monte à 50 000 francs par an pour ce poste.

Ce budget ne permet pas de faire face au remplacement du matériel vétuste existant et aux nouveaux besoins en matériel liés aux nouvelles disciplines sportives, enseignées dans le cadre des cours d'éducation physique obligatoires, notamment unihockey et tchoukball. A ce jour, seules 4 salles d'éducation physique sur 48 possèdent un marquage de tchoukball et d'unihockey.

De plus, en 2014, le règlement de Swiss Basketball a imposé un nouveau marquage pour toutes les salles de gymnastique dont les dimensions sont équivalentes ou supérieures à 28 mètres de long sur 15 mètres de large. Or les dimensions standards des salles de gymnastique en Ville de Genève sont de 30 mètres de long sur 16 mètres de large.

Programme et descriptif des travaux

Au regard de ce qui précède, le Service des écoles, en collaboration avec le personnel de terrain (maîtres-se-s de sport, entreprises spécialisées, responsables de bâtiment scolaire), a examiné les besoins et a élaboré un inventaire.

Sur les 48 salles d'éducation physique sises dans les écoles de la Ville de Genève, 44 ont un équipement désuet et/ou ne possèdent pas la totalité de l'équipement de base recommandé par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Le matériel recommandé pour chaque salle de gymnastique par le Département de l’instruction publique, de la culture et du sport se compose comme suit:

1. *Engins de gymnastique mobiles*

- 2 barres parallèles
- 6 bancs suédois
- 2 caissons de saut (grand modèle)
- 2 caissons de saut (petit modèle)
- 2 moutons
- 1 mini-trampoline
- 1 tremplin de saut «Booster»
- 2 trempilins élastiques
- 16 tapis de gymnastique
- 2 matelas de chute
- 4 matelas de réception
- divers chariots de transport avec roulettes

2. *Engins de jeux*

- 2 montants de volleyball
- 1 filet de volleyball
- 2 buts de handball
- 2 filets de handball
- 2 buts unihockey
- 2 montants de badminton
- 1 filet de badminton
- 4 cadres de tchoukball

3. *Engins d’athlétisme*

- 4 montants de sauts en hauteur

Les salles de gymnastique qui nécessitent un renouvellement complet ou partiel de leurs équipements sont situées dans les écoles suivantes.

Pour la rive gauche

Allières, Allobroges, Carl-Vogt Vieux-Grenadiers, Cité-Jonction, Contamines, Crêts-de-Champel I et II, Eaux-Vives, Ferdinand-Hodler, Hugo-de-Senger I et II, Le Corbusier, Mail I et II, Micheli-du-Crest, Montchoisy, Peschier, Pré-Picot, Roches, Roseraie, XXXI-Décembre et Vollandes.

Pour la rive droite

Cayla, Crêts, Cropettes, De Budé I et II, Europe, Franchises, Geisendorf I et II, Grottes, les Ouches, Necker, Saint-Jean, Sécheron, Seujet et Trembley I et II, Pâquis-Centre I et II, Charmilles, EFP St Gervais, Genêts.

Les salles de gymnastique qui nécessitent une mise à niveau de leur marquage au sol sont situées dans les écoles suivantes:

Europe, Genêts, Grottes, Le Corbusier, Les Ouches, Micheli-du-Crest, Peschier, Roches, Seujet, Vollandes, Pré-Picot, Carl-Vogt Vieux-Grenadiers, Charmilles, Cité-jonction, Contamines, De Budé I et II, Eaux-Vives, Franchises, Geisendorf I et II, Mail I et II, Pâquis-Centre I et II, Roseraie, Saint-Jean, Trembley I et II.

Avec la même méthodologie, un relevé a été réalisé pour les besoins en rénovation ou d'acquisition de casiers de rangement. 19 salles de gymnastique nécessitent la rénovation de leurs casiers et 10 lieux seraient à équiper de casiers neufs pour répondre aux besoins.

Coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissements

Synthèse de l'estimation des coûts (TTC)

	Fr.
Marquage au sol	170 000
Engins mobiles, jeux, athlétisme	660 000
Casiers de rangement	320 000
Total	1 150 000

Délai d'acquisition

Les équipements seront acquis, progressivement, dès le vote de la présente demande.

Référence au 16^e plan financier d'investissement

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif augmenté, sous le N° 030.101.00 du 16^e plan financier d'investissement PFI 2021-2032, pour un montant total de 1 150 000 francs.

Budget de fonctionnement

La présente demande de crédit n'entraîne pas de frais de fonctionnement supplémentaires pour le service gestionnaire.

Le budget annuel de fonctionnement courant relatif à l'entretien des salles de gymnastique est de 50 000 francs.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette sur le montant de 1 150 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 151 950 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «estimation des coûts» sont ceux du mois de février 2020 et ne comprennent aucune variation.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service des écoles.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Remise aux normes de l'équipement (engins, matériels et casiers) de plusieurs salles de gymnastique des écoles de la Ville de Genève

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Total	%
Marquage au sol	158 000	14%
Engins mobiles, jeux, athlétisme	613 000	53%
Casiers de rangement	297 000	26%
TVA	82 000	7%
Coût total du projet TTC	1 150 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

CHARGES

Postes en ETP	0
30 - Charges de personnel	0
31 - Dépenses générales	0
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	151 950
36 - Subventions accordées	
Total des nouvelles charges induites	151 950

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement **-151 950**

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2021	1 150 000	0	1 150 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 150 000 francs destiné à l'achat d'équipement, d'engins, de matériels de jeux et casiers de rangement pour les salles de gymnastique des écoles de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 150 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

Annexe: communiqué de presse du Conseil administratif du 24 mars 2021



Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

24 mars 2021

La Ville de Genève adhère à l'Institut du Numérique Responsable - Suisse

La transition numérique figure comme une des priorités du programme de législature 2020-2025. Le Conseil administratif souhaite que son action s'inscrive dans un cadre éthique, transparent, sûr et écologiquement soutenable. C'est dans ce cadre que la Ville de Genève adhère à l'Institut du Numérique Responsable - Suisse (INR-CH), think tank suisse récemment constitué.

L'Institut rassemble enseignant-e-s, chercheurs et chercheuses, entités publiques, privées et associatives, autour des enjeux d'une transition numérique écologiquement et socialement soutenable. En rejoignant l'INR-CH, la Ville de Genève intègre donc un lieu d'échange et de partage des bonnes pratiques visant à réduire l'empreinte du numérique, mais aussi un espace de réflexion pour en imaginer le futur.

L'Institut du Numérique Responsable - Suisse permettra à la Ville de bénéficier de ressources et d'expertises destinées aux professionnel-le-s des technologies de l'information mais aussi aux utilisateurs et utilisatrices engagé-e-s dans la réflexion sur ces enjeux. Cette adhésion doit participer au développement des moyens technologiques, méthodologiques et sociaux nécessaires à l'administration municipale, en fédérant les différent-e-s participant-e-s autour de projets qui ne pourraient pas être portés individuellement.

Contact

M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel du Maire
022 418 95 25 – 079 542 66 50 - felicien.mazzola@ville-ge.ch
<https://institutnr.ch/org/>

Ouverture d'un crédit brut de 4'866'500 francs destiné au verdissement de la Ville

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit brut de 4'866'500 francs destiné au verdissement de la Ville, et qui a pour objet d'intervenir sur des actions locales, à savoir dans les nouvelles zones à 20km/h, les rues piétonnes et lors du renouvellement des enrobés de chaussée et

d'entretien des trottoirs, ainsi que par la mise en place de nouveaux abribus végétalisés.

Les récents épisodes de canicule ont rappelé l'importance du végétal en milieu urbain. Tous les axes d'interventions, même minimes, contribuent à l'effort général de lutte contre le réchauffement climatique et répondent aux objectifs du plan stratégique de végétalisation 2030.

Ce crédit s'inscrit dans le programme *Nature en Ville* et dans la mise en œuvre des objectifs de la Ville en termes de biodiversité, de préservation de la qualité des sols et de développement durable.

Contact

Mme Frédérique Perler, Vice-présidente du Conseil administratif chargée du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, en contactant Mme Cora Beausoleil, collaboratrice personnelle. 022 418 20 32 – cora.beausoleil@ville-ge.ch

Ouverture d'un crédit de 1'150'000 francs destiné à des équipements dans les salles de gymnastique de la Ville

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit de 1'150'000 francs destiné à améliorer et remettre aux normes l'équipement de nombreuses salles de gymnastique des écoles de la Ville de Genève.

Cette somme permettra l'achat d'équipements, d'engins et de matériel de jeux pour 44 salles de gymnastique, ainsi que l'acquisition ou la rénovation de casiers de rangement dans 29 salles. Elle servira également au marquage des sols de 29 salles d'éducation physique afin de permettre l'enseignement des différentes disciplines sportives, y compris des nouvelles, selon les dernières normes en vigueur.

Utilisées par les éolières et écoliers de la Ville, ces salles de gymnastique sont aussi partagées avec de nombreuses associations sportives qui dispensent des cours aux habitant-e-s, grands et petits.

Contact

Mme Manuelle Pasquali, adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
079 446 40 13 - manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch

Mise à disposition d'une salle pour la distribution de repas pour les personnes sans-abri

Le Conseil administratif a décidé de mettre à disposition du Service social la salle communale des Asters pour que la distribution des repas pour les personnes sans-abri se poursuive. Il démontre ainsi son soutien à une frange de la population qui est frappée de plein fouet par la crise en lui permettant de prendre ses repas au chaud et en lui offrant un temps de répit, dans le strict respect des contraintes sanitaires.

La salle communale de Plainpalais retrouve ainsi son affectation d'origine au service des actrices et acteurs culturels.

Contact

Mme Manuelle Pasquali, adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
079 446 40 13 - manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch

**Prolongation de l'exonération du paiement des loyers des
locaux commerciaux propriété de la Ville de Genève**

Le Conseil administratif a décidé d'exonérer du paiement des loyers d'avril 2021 les locataires des locaux commerciaux propriété de la Ville de Genève, contraints de fermer suite aux décisions du Conseil fédéral.

Contact

Mme Anna Vaucher, collaboratrice personnelle
Département des finances, de l'environnement et du logement
022 418 22 40 - 078 760 97 97 - anna.vaucher@ville-ge.ch